

À présenter le jour de votre arrivée avec les cartes de niveaux et les certificats médicaux

Nom du Club : []

Ville : []

Numéro de téléphone des responsables joignables durant le séjour []

Je soussigné []

Niveau []

agissant en qualité de **D'ORGANISATEUR DE SEJOUR**, atteste que l'ensemble des plongeurs présents et dont la liste suit sont :

- ➔ En possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine datant de moins d'un an.
- ➔ Titulaires des niveaux de plongée ou d'encadrement déclarés ci-après.

	Nom + Prénom	C.med	niveau		Nom + Prénom	C.med	niveau
1				23			
2				24			
3				25			
4				26			
5				27			
6				28			
7				29			
8				30			
9				31			
10				32			
11				33			
12				34			
13				35			
14				36			
15				37			
16				38			
17				39			
18				40			
19				41			
20				42			
21				43			
22				44			

Je soussignée [] certifie que, comme indiqué dans la charte du plongeurs ci-jointe, les bouteilles de plongée de mon groupe ont été contrôlées et visitées selon les normes en vigueur.

À []

le []

Tourner SVP =>

CHARTRE DU PLONGEUR RESPONSABILITÉ DU DIRECTEUR DE PLONGÉE

J'accepte les risques inhérents à la plongée sous-marine :

- Les risques occasionnés par la pratique de la plongée subaquatique (avant, pendant et après l'immersion).
- Les risques due à la météo : quai et pont glissants, chute de bouteille due au roulis ou au tangage.

Le centre ESPACE MER n'est en aucun cas responsable des bouteilles de plongée mal arimées.

Le centre n'est en aucun cas responsable des faits et gestes de mon groupe et de son matériel.

Je suis responsable du respect des normes en vigueur et de la constitution des palanquées en fonction des niveaux, des conditions météo et des sites de plongées.

Dans le cas de plongées particulières, je m'engage à respecter les consignes suivantes :

- Plongée de nuit : une source d'éclairage par plongeur et des palanquées réduites.
- Sur les épaves comme le GREC et le DONATOR, palanquées réduites et 15 minutes maximum de durée de plongée (ou réserve 80 bars). Sur ce type de plongée, la remontée devra s'effectuer en pleine eau, avec la mise en place d'un parachute de palier.
- Parc National de Port-Cros : respecter l'environnement, être stabilisé, ne pas éclairer ou poursuivre les animaux, ne pas toucher, ne pas nourrir, ne rien ramasser.
- Les encadrants ou guides sont tous diplômés en respect du code du sport.

NORMES DE LA PRATIQUE DE LA PLONGÉE EN FRANCE

J'ai pris connaissance de la réglementation définie par le code du sport, et je m'engage à respecter les normes suivantes.

CONDITION D'ENSEIGNEMENT DE LA PLONGÉE EN MILIEU NATUREL

Espaces d'évolution	Aptitudes minimales des plongeurs	Compétences minimales de la personne encadrant la palanquée	Effectif maximal de la palanquée (hors personnes encadrant la palanquée)
0-6 mètres	Baptême	E - 1	1 (*)
	Débutants	E - 1	4 (*)
0-12 mètres	Débutants en cours de formation vers les aptitudes PE-12 ou PA-12	E - 2	4 (*)
0-20 mètres	Débutants ou PE-12, en cours de formation vers les aptitudes PE-20 ou PA-20	E - 2	4 (*)
0-40 mètres	PE-20 ou PA-20 en cours de formation vers les aptitudes PE-40 ou PA-40	E - 3	4 (*)
0-60 mètres	PE-20 ou PA-20 en cours de formation vers les aptitudes PE-60 ou PA-60	E - 4	4

(*) Possibilité d'ajouter dans la palanquée une ou plusieurs personnes supplémentaires, au minimum titulaires d'une qualification de guide de palanquée (GP) ou de plongeur Niveau 4 (P4)

CONDITION DE PRATIQUE DE LA PLONGÉE EN EXPLORATION

Espaces d'évolution	PLONGÉE ENCADRÉE			PLONGÉE AUTONOME	
	Aptitudes minimales des plongeurs	Effectif maximal de la palanquée (hors personnes encadrant la palanquée)	Compétences minimales de la personne encadrant la palanquée	Aptitudes minimales des plongeurs	Effectif maximal de la palanquée
0-6 mètres	Débutants	1 (*)	E - 1 ou GP ou P4	/	/
0-12 mètres	PE-12	4 (*)	E - 2 ou GP ou P4	PA-12	3
0-20 mètres	PE-20	4 (*)	E - 2 ou GP ou P4	PA-20	3
0-40 mètres	PE-40	4 (*)	E - 3 ou GP ou P4	PA-40	3
0-60 mètres	PE-60	4 (*)	E-4	PA-60	3

(*) Possibilité d'ajouter dans la palanquée une ou plusieurs personnes supplémentaires, au minimum titulaires d'une qualification de guide de palanquée (GP) ou de plongeur Niveau 4 (P4)

MATÉRIEL

Les bouteilles de plongée de mon groupe ont été contrôlées et visitées selon les normes en vigueur (ré-épreuve, TIV annuel).

La carte TIV devra être présentée lors de mon arrivée au centre. En cas de plongée au recycleur, j'atteste que la machine utilisée est conforme aux normes en vigueur et je présente la carte de norme CE.

ASSURANCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Chaque personne de mon groupe possède bien une assurance de responsabilité civile (licence) couvrant les risques occasionnés pas la plongée sous-marine. Chacun est en possession d'un certificat médical en cours de validité de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine et certifie que son état de santé n'a subi aucune modification susceptible de rendre caduc le dit certificat depuis sa délivrance.

ATTENTION

La direction du centre de plongée ESPACE MER décline toute responsabilité en cas de détérioration ou disparition d'objet personnel dans l'enceinte du centre ou sur les bateaux.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance de la présente charte, en accepte les termes et m'engage à la respecter.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à